



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 7 -
SÉANCE N° 528 DU 27 MAI 2024

CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DI NUMÉRO 427 SITUÉE PLACE DE LA COMMUNE

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 mai 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, James Charbonnier, Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Lucile Perin, Henri Renié et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Sébastien Buron a donné pouvoir à Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Bruno Bertier, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon et Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Lucile Perin.

Didier Pillon et Solange Bruneau sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le 29 mai 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 27 MAI 2024

CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS SUR LA PARCELLE CADASTRÉE
SECTION DI NUMÉRO 427 SITUÉE PLACE DE LA COMMUNE

Rapporteur : Béatrice Ferron

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Considérant que la ville de Laval est propriétaire de la parcelle cadastrée section DI numéro 427, située place de la Commune à Laval, relevant de son domaine privé,

Vu la demande de ENEDIS tendant à mettre en place une convention de servitudes sur la parcelle précitée pour l'implantation de 2 canalisations électriques souterraines de 20 000 volts,

Considérant l'intérêt de passer cette convention de servitudes avec ENEDIS,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval approuve la convention de servitudes à passer avec ENEDIS pour l'implantation de 2 canalisations électriques souterraines de 20 000 volts et leurs accessoires, sur la parcelle cadastrée section DI numéro 427, située place de la Commune à Laval.

Article 2

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet et notamment la convention de servitudes et l'acte authentique.

Article 3

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault